



EHPAD ŒUVRE SCHYRR

Association à but non lucratif et déclarée Œuvre de bienfaisance

18, rue de la Chapelle – 68720 HOCHSTATT

Tél : 03 89 06 24 88 – Fax : 03 89 06 07 51 – E-mail : schyrr.oeuvres@orange.fr

O. SCHYRR

LIVRET D'ACCUEIL

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1) La résidence

Elle porte le n°18 dans la rue de la Chapelle à Hochstatt et frappe par sa masse imposante la vue des passants venant de Mulhouse : c'est la Maison de Retraite de l'Œuvre Schyrr.

L'association « Œuvre Schyrr » a été créée en avril 1924 et la construction de la maison de retraite a été rendue possible grâce à une donation, faite au nom de la famille par Marie-Elisabeth Schyrr, sœur de la congrégation de la Divine Providence à Portieux.

Depuis 1925, la maison existe donc et fonctionne. De plus, les sœurs garde-malades auront installé un centre soins ainsi qu'une école-garderie d'enfants accueillant les petits avant leur scolarité obligatoire.

En 1968, après 43 années de dévouement les sœurs quitteront la Maison qui fut agrandie et modifiée en 1976. Ce bâtiment a été démoli en juillet 2011.

Nous avons emménagé dans la première tranche du nouvel EHPAD le 26 avril 2011 et la capacité d'accueil est passée à 47 personnes.

Nous avons intégré l'extension le 2 janvier 2013. La capacité d'accueil est de 81 personnes avec 1 hébergement temporaire dont un espace ALZHEIMER de 12 lits.

2) L'Admission dans l'établissement

La Résidence est ouverte à toutes les personnes âgées de 60 ans sauf dérogation.

L'admission est prononcée par la Direction après avis du médecin coordonnateur.

Une liste des documents à fournir préalablement à votre entrée est mentionnée dans le formulaire d'inscription.

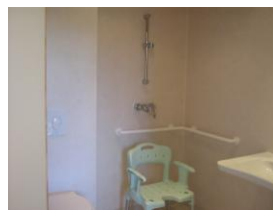
3) Situation et moyen d'accès

La Résidence Œuvre Schyrr est située à l'entrée d'Hochstatt, près de Mulhouse et à quinze minutes d'Altkirch, à proximité de petits commerces, services publics et lieux culturels.

Elle s'inscrit dans un cadre de verdure agréable et reposant.

4) Les locaux

Les installations sont réparties sur un seul bâtiment desservi par deux ascenseurs .
Toutes les chambres sont équipées d'un lit, d'un chevet, d'un bureau commode, d'une chaise, d'un téléviseur écran plat, d'un téléphone, d'une salle de bain privative avec douche, chaise douche, lavabo avec étagère et WC.



VIE DE L'ETABLISSEMENT

A. LES SERVICES

1) Les services administratifs

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ou sur rendez-vous.

Le courrier est distribué tous les jours.

Pour le courrier à ne pas remettre aux résidents, des boîtes aux lettres sont à la disposition des familles dans le hall d'accueil.

Vous pouvez déposer votre courrier à expédier au rez-de-chaussée à l'accueil.

Des fiches d'observation et de suggestion sont mises à la disposition des résidents et des familles.

2) Les services médicaux et paramédicaux

Une surveillance régulière est assurée par le médecin de votre choix, à condition que celui-ci soit signataire du règlement de fonctionnement médical établi par l'établissement (la liste est disponible à l'accueil).

Le médecin coordonnateur est en relation avec la direction, les médecins traitants et le personnel soignant. Il veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques. Le médecin reste le prescripteur et assure le suivi médical.

Les soins infirmiers sont dispensés sur place, par une équipe soignante (infirmiers et aides-soignants)

Un kinésithérapeute intervient dans l'établissement.

3) Le service hôtelier

a) Le linge, la chambre



Le linge personnel est pris en charge par nos propres soins dans notre blanchisserie exception faite du linge fragile nécessitant un nettoyage à sec ou à la main. Il est obligatoire de marquer le linge au nom du résident. Nous disposons d'une marqueuse et le service est assuré par la lingère. L'entretien des chambres est assuré par nos agents de service.

b) Les repas

Les petits déjeuners sont pris dans les salles à manger aux étages et servis par nos agents de service de 8h00 à 9h00



Les repas du midi et du soir sont pris dans la salle à manger au rez-de-chaussée :

- Déjeuner : 12h00
- Le goûter (facultatif) : 15h30
- Le dîner : 18h00

Les régimes sont servis uniquement sur prescription médicale. Les repas sont servis en chambre si l'état de santé le justifie et après avis de l'infirmier et/ou du médecin traitant.

Les menus sont affichés tous les jours sur un tableau à l'entrée de la salle à manger. Il est possible de faire modifier un plat à condition de le signaler la veille à l'accueil.

Le résident peut être accompagné lors du déjeuner par sa famille. Réservation possible à l'accueil.



B. RELATIONS AVEC LES FAMILLES, LES VISITES ET LES SORTIES

Les visites sont autorisées toute la journée. Il est cependant plus agréable pour vos visiteurs de venir l'après-midi, la matinée étant dévolue aux toilettes et aux soins. Le résident peut recevoir dans sa chambre, les salons d'accueil et d'activités du rez de chaussée ou des étages ou dans le jardin de la Résidence suivant la saison.

Au rez-de-chaussée, un distributeur automatique de boissons est à votre disposition dans le salon détente.

Les sorties sont autorisées et souhaitées (prévenir le service pour toutes absences et penser à emporter vos médicaments).

Les visites de la famille sont irremplaçables et votre présence est complémentaire à celle des soignants de l'établissement.

Toutes les idées, les observations pour une meilleure prise en charge et une bonne entente, complémentarité et communication entre famille et soignants seront appréciées.

C. ANIMATION

Elle est l'affaire de tous. Une équipe de bénévoles propose quatre après-midi par semaine des activités de loisirs pour votre bien-être physique et psychique.

D'autre part, des animations régulières, telles que lecture de journaux ou de livres, gymnastique douce 2 fois par semaine, atelier équilibre, jeux de société, travaux manuels divers, sorties nature ou culturelles sont proposées par une animatrice.

Des repas à thème (intérieur ou extérieur) sont proposés par le service repas.

Les anniversaires des résidents sont fêtés chaque fois en salle à manger lors du goûter. De plus ils sont refêtés une fois par mois par l'équipe de bénévoles.

Vous aurez la possibilité de participer à des ateliers : équilibre, mémoire, cuisine...

Ces différentes activités ont pour but d'améliorer la qualité de vie et de garder le maintien des acquis.

D. DIVERS

1) Les équipements spéciaux

Toutes les chambres sont équipées d'appel-malade.

2) Votre chambre

Les chambres étant meublées, vous avez la liberté de personnaliser votre chambre par l'apport de petits meubles appropriés, bibelots, etc...

Un cadre support en liège est à disposition dans toutes les chambres pour y accrocher des photos.

3) Le lieu du culte

La plus grande liberté est laissée à chaque résident. Un office est célébré chaque semaine dans la chapelle au rez-de-chaussée.

4) La salle d'activité

Elle se trouve au rez-de-chaussée et permet différentes activités entre autre le cinéma

5) Le salon de coiffure

Une coiffeuse est à votre disposition dans le salon de coiffure au rez-de-chaussée toute la semaine sur rendez-vous.

6) La salle Kiné

Une salle est à la disposition du kiné au 3^{ème} étage

7) Le pédicure



Une personne libérale intervient une fois par mois dans l'établissement, l'inscription se fait par l'intermédiaire de l'équipe soignante à votre demande, de la famille ou de l'infirmière selon nécessité.

8) La psychologue

Elle est à l'écoute des résidents, des familles et du personnel le mardi de 14h00 à 17h00 et le jeudi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Chargée d'exécuter des bilans cognitifs, elle met en place des ateliers thérapeutiques comme les ateliers de réminiscence, atelier mémoire ...

9) Le projet d'établissement : est consultable sur demande au secrétariat.

10) Les Instances

Le conseil de vie sociale :

C'est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement dans lequel est accueilli l'usager. Il est également un lieu d'écoute très important, ayant notamment pour vocation de favoriser la participation des usagers. 3 réunions par an dont une avec l'ensemble des familles

La commission repas :

La commission repas a pour rôle de veiller au bon fonctionnement du service restauration. Elle se réunit une fois par mois et a pour objectif d'échanger sur les menus, la qualité des repas et du service. 1 réunion tous les 2 mois.

La commission animation :

C'est un temps d'échange qui a pour but d'organiser ensemble l'animation et d'évaluer les actions passées. Les résidents sont invités à y participer une fois par trimestre.

Le comité éthique :

C'est un espace de réflexion, de consultation et d'analyse sur nos pratiques professionnelles dans la prise en charge et l'accompagnement au quotidien des résidents. 3 réunions par an au minimum